

PROMOBAT

Société à responsabilité limitée au capital de 31 000 euros
Siège social : 20-24 Avenue de Canteranne - 33600 PESSAC
410 048 755 RCS BORDEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 23 JUIN 2025

PREMIERE DÉCISION

Les mandats de la société dénommée **COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**, Commissaire aux Comptes titulaire, et de **Monsieur Jean-Philippe SEGUIN**, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, à l'issue de la présente consultation, l'Associée Unique décide :

- ✓ de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de désigner en remplacement en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, **la société FORVIS MAZARS SA**, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 8 320 000 euros, dont le siège est sis Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 784 824 153, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.
- ✓ De ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant et de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant comme l'y autorise la loi.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

PROMOTION PICHET
Benoit PICHET

